

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Votants: 12

Séance du 25 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 25 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean-Louis SCHEUER, Pascal BRUBACHER, Marianne SCHNEPP, Christian SPADA, Edith BURR, Karin INSEL, Raymond BIEBER, Sophie DEHLINGER, Myriame STEIBEL, Laurent FEUERSTEIN, Nicolas DETTWILLER, Michael ZEHR

Représentés:

Excuses: Isabelle HARY, Sylviane METZ-LOPES, Sébastien NICKLAUS

Absents:

Secrétaire de séance: Pascal BRUBACHER

Objet: Réaménagement et mise en valeur du centre-bourg - lot 1 voirie - Avenant n°1 au marché - DE 2022 022

Vu la délibération n° DE_2020_065 du 2 septembre 2020 : réaménagement et mise en valeur du centre-bourg - attribution des marchés,

Vu le marché de réaménagement et mise en valeur du centre-bourg - lot 1 voirie du 7 septembre 2020, titulaire : entreprise KARCHER SAS de Drulingen,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approuver un avenant qui a pour objet :

- d'inclure des quantités réalisées en plus,
- d'exclure des quantités réalisées en moins et les prestations non réalisées,
- d'inclure des travaux supplémentaires décidés en cours de chantier :
 - le renouvellement du réseau d'eaux pluviales sur 94 ml entre la rue d'Asswiller et la place Martzloff,
 - le prolongement du raccordement du chenal d'eau au réseau d'eaux pluviales situé à côté de l'Isch,
 - les modifications au niveau de la fontaine en grès,
 - la mise en conformité des nez de marche de l'escalier de la mairie (système anti-dérapant)
 - le rajout de pièces en grès aux abords de l'église,
 - la plus-value pour le thermolaquage des bacs plantés de 1,20 x 1,20 m par rapport à la finition en corten, et pour l'ajout du blason au niveau de 6 bornes cubes,
 - les travaux départementaux et communaux dans la rue d'Asswiller (prolongement des enrobés sur chaussée et réfection d'enrobés sur trottoirs)
 - divers petits travaux.

Le montant de l'avenant s'élève à 92 072,74 € HT soit 110 487,29 € TTC ce qui porte le montant total du marché à 1 778 347,69 € HT soit 2 134 017,23 € TTC (variation de + 5,46 %).

Toutes les autres dispositions du marché restent en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver les termes de l'avenant, comme défini ci-dessus,

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022 de la commune.

Objet: Création d'un dispositif de vidéoprotection - sollicitation d'une aide de la région Grand-Est - DE 2022 023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de création d'un dispositif de vidéoprotection dont le coût s'élève à 32 856,71 € HT soit 39 428,05 € TTC est éligible à une aide de la région Grand Est.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total : 32 856,71 € HT
Aide régionale : 16 428,35 € HT
Autofinancement communal : 16 428,35 € HT

Le projet sera entièrement réalisé au courant de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet tel que présenté,
- approuve le plan de financement exposé ci-dessus,
- sollicite l'aide régionale pour les usages numériques de vidéoprotection,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits, chapitre 21, au budget de la commune.

Objet: Création d'un poste à temps complet d'adjoint technique contractuel - DE 2022 024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, en qualité de contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les attributions consisteront à l'entretien des espaces verts et de la voirie, la maintenance des bâtiments communaux.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 387, indice majoré : 354.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984, modifié.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Objet: Création d'un poste à temps complet d'adjoint technique contractuel - DE 2022 025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à l'entretien des espaces verts et de la voirie, la maintenance des bâtiments communaux.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 432, indice majoré : 382.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Drulingen, le 5 mai 2022

Le Maire :

SCHEUER Jean-Louis

